AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION -GIF FILTER SA-

Siège Social: GP1 Km 35 Grombalia 8030

La Générale Industrielle de Filtration -GIF FILTER- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa réunion du 23 juin 2015, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 121 705 dinars pour le porter de 10 442 289 dinars à 10 563 994 dinars.

Cette augmentation de capital sera faite par incorporation de la réserve pour réinvestissement d'un montant de 112 000 dinars et une partie des résultats reportés d'un montant de 9 705 dinars, et par l'émission de 121 705 actions nouvelles gratuites, d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, à raison de cinq (05) actions nouvelles pour quatre cent vingt neuf (429) actions anciennes.

La Générale Industrielle de Filtration -GIF FILTER- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que la date d'attribution gratuite a été fixée au 31 juillet 2015.

Modalité de l'augmentation :

L'augmentation du capital sera effectuée par l'émission de 121 705 actions nouvelles gratuites de nominal un (1) dinar chacune, à attribuer aux détenteurs des 10 442 289 actions composant le capital social avant l'augmentation du capital, à raison de 5 actions nouvelles gratuites pour 429 actions anciennes.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les 121 705 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2015.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes de La Générale Industrielle de Filtration -GIF FILTER- seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du 31 juillet 2015.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du 31 juillet 2015 sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce. dès leur création.

Les droits d'attribution seront détachés et négociables en bourse à partir du 31 juillet 2015.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING:

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du 31 juillet 2015.